



Convention sur la
diversité biologique

ANNÉE INTERNATIONALE
DES FORÊTS • 2011



Réf: SCBD/BS/UN/jh/75464

24 mars 2011

NOTIFICATION¹

Parution d'une vidéo sur le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

Madame/Monsieur,

Dans la décision BS-V/13, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que réunion au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (COP-MOP) a adopté un programme de travail sur la sensibilisation, l'éducation et la participation du public en ce qui a trait au transfert, à la manipulation et à l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés pour la période 2011-2015.

En tant que soutien continu pour aider les Parties, les autres gouvernements et les organisations pertinentes dans la mise en œuvre de l'Article 23 du Protocole et en particulier du programme de travail sur la sensibilisation, l'éducation et la participation, je suis heureux d'annoncer que le Secrétariat a produit une vidéo sur le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Le but de la vidéo est de sensibiliser sur les dispositions du Protocole. Elle peut être téléchargée à partir du site Web du Protocole au : http://bch.cbd.int/protocol/cpb_media_video1.shtml. Une copie de la vidéo peut également être demandée au Secrétaire exécutif en envoyant un courriel à: secretariat@cbd.int. Je vous invite à mettre la vidéo à la disposition des différentes parties prenantes dans votre pays afin qu'elle soit utilisée dans leurs activités de sensibilisation sur la prévention des risques biotechnologiques.

En outre, pour faciliter la mise en œuvre du programme de travail, le Secrétariat a mis à disposition un certain nombre de ressources documentaires au : http://bch.cbd.int/protocol/cpb_art23_pow.shtml. Je voudrais saisir cette occasion pour encourager toutes les Parties, les autres gouvernements et organisations pertinentes pour échanger du matériel similaire à travers le Centre des ressources d'information en prévention des risques biotechnologiques du Centre d'échange: <http://bch.cbd.int/managementcentre/edit/resource.shtml> ou de les envoyer par courriel au Secrétariat à: secretariat@cbd.int.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, mes salutations distinguées.

Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif

Aux : Points focaux nationaux du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, Points focaux nationaux CDB (là où des points focaux du Protocole n'ont pas encore été désignés) et aux organisations concernées

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5